

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le neuf février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-huit heure trente, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Marie-Dominique DELORME, Bastien ROUX, Christian BALIGAND, Catherine FASSEUR, Lucie MORAILLON

A été désigné secrétaire de séance : Olivier LORNE

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 17 novembre 2025, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **COMpte RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE**

M. le Maire fait le compte rendu de la décision qu'il a prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération n° 2020-03 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Maire :

Décision n° 2025-05 en date du 24 novembre 2025 portant fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE – Exercice 2024

Décision n° 2025-06 en date du 24 novembre 2025 portant fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE – Exercice 2025

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE SAÔNE-ET-LOIRE

M. le Maire informe que l'Association des Maires Ruraux de Saône-et-Loire rassemble plus de 400 communes rurales du département.

Cette association vise à défendre et à promouvoir tout ce qui contribue à rendre la ruralité attractive : la mobilité, les services de proximité, la santé, les zonages qui nous concernent, la préservation des finances locales...

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé à la commune de Bourgvilain d'adhérer à l'AMR71.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADHERER à l'Association des Maires Ruraux de Saône-et-Loire (AMR71),
  - DE VERSER le montant annuel de la cotisation 2026 fixé à 105 €.

# MISE EN SÉCURITÉ DU PONT DU BOURG

Après avoir rénové le pont de la Tuillerie et le pont de La Pierre, M. le Maire indique qu'il convient de mettre en sécurité le pont du Bourq, route des Sardys.

Bastien ROUX présente le projet de rénovation.

2 entreprises interviendront sur ce projet. : la SARL Yoann THOMAS de Saint-Point pour le terrassement et le coffrage pour un devis d'un montant de 6 055 € HT et l'entreprise Didi Métallerie de Navour sur Grosne pour la fabrication et la pose des gardes corps de pont pour une devis d'un montant de 9 180 €HT.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DONNER un avis favorable à la réalisation des travaux de mise en sécurité du pont du Bourg, route des Sardys, selon les 2 devis susmentionnés.

### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES**

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal dans sa séance du 17 novembre 2025 a validé le principe du lancement d'une étude de faisabilité et de travaux d'enfouissement des lignes pour le secteur des Vignes sous la conduite du SYDESL.

Le SYDESL a estimé le montant de l'étude et des travaux de génie civil à 39 360 €TTC. La subvention du SYDESL s'élève à 25 % du montant HT, soit 8 200 € - reste à charge pour la commune : 31 160 €TTC.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour et une abstention :

- DE VALIDE les travaux d'enfouissement des lignes pour le secteur des Vignes réalisés sous la conduite du SYDESL suivant le devis estimatif susmentionné,
- D'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document et pièces administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Bastien ROUX informe que pour 2026 une enveloppe de crédits voirie d'un montant de 19 933,10 € + un reliquat de 4 841,91 € en investissement et de 2 083,91 € en fonctionnement est attribuée à la commune.  
Serait programmés, en fonction du montant des devis les travaux suivants en enduit gravillonné : route de Montval + impasse des Charbonnières + allée des Vignes + chemin des Meuriers + route de la Grande Montagne et Chemin de la Péroude.
- Les travaux de sécurisation de la route de Montval sur la portion entre la sortie de la voie douce et le centre-bourg débuteront le 19 février 2026 pour une durée d'une semaine.  
Ils seront effectués par l'entreprise THIVENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 9 mars 2026 à 18h30.